

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le 30 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Ville-en-Vermois, dûment convoqué et représenté, s'est réuni en séance publique Salle Marlène Colas à 20h40, sous la présidence de Monsieur Jean-François GUILLAUME, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames COLNOT, OSSOLA, BARRAGAN, THIERRY, GUESNEY, WIBERT, Messieurs BLANCK, VENTURIN, DAGET, SIMON, GOSSET, GUILLAUME, HUMBERT

**Pouvoirs** : M. JANVIER à Mme OSSOLA et Mme AYRAL à M. GUILLAUME

**Secrétaire de séance** : Mme BARRAGAN

**1) DEL. 25 - DESIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Le conseil municipal doit délibérer et proposer une liste de noms.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 24 personnes (12 titulaires/12 suppléants) pour les communes de moins de 2000 habitants.

Il est proposé à l'unanimité les personnes suivantes :

***En qualité de Président de droit :***

- Monsieur GUILLAUME Jean-François, domicilié 3 Grande Rue à Ville en Vermois

***En qualité de commissaires titulaires :***

1. Mme Annie SCHUELLER
2. Mme Marie-André PHULPIN
3. Mme Anne BARRAGAN
4. Mme Denise OSSOLA
5. Mme Nicole GUESNEY
6. M. Pascal SIMON
7. M. Mme Magali WIBERT
8. Mme Elisabeth AYRAL
9. M. Jean-Paul HUMBERT
10. M. Alain JANVIER
11. M. Alain GUESNEY
12. Mme Elisabeth DEVAUX

**En qualité de commissaires suppléants :**

1. Mme Christelle COLNOT
2. M. André VENTURIN
3. M. Jean-Marie BLANCK
4. Mme Magali THIERRY
5. M. Franck GOSSET
6. M. Emmanuel DAGET
7. Mme Alexandra GOSSET
8. M Carlos BARRAGAN
9. M. Paul MALLAIZÉE
10. Mme Viviane GUILLAUME
11. M. Jean-Noël AYRAL
12. Mme Anne VENTURIN

**2) DEL.26 - SUPPRESSION ET CREATION SIMULTANEE D'EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu des observations faites par la PMI suite à sa visite de la structure multi-accueil en juin 2020, notamment le taux de qualification des agents et le recrutement d'une auxiliaire de puériculture, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi existant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'auxiliaire de puériculture créé initialement à temps non complet par délibération du 17 octobre 2016 pour une durée de 7 heures par semaine, et de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 17 août 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le

Vu le tableau des emplois,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le tableau des emplois joint à la présente délibération est ainsi modifié à compter du 17/08/2020.

### 3) DEL. 27 à 30 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE, CRECHE, ASSAINISSEMENT ET ZAC

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses payées et des recettes encaissées au cours de l'exercice 2019 afférant au budget principal mais également les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Dans sa publication de juin 2020, l'Association des Maires de M & M stipule que, je cite : « le débat sur le compte administratif ne vise qu'à donner quitus pour sa comptabilité au maire en fonction durant l'année N-1. » C'est pourquoi, le Maire sortant est le seul responsable des comptes présentés et doit quitter la salle et ne doit pas prendre part au vote.

M. Jean-Marie BLANCK, adjoint aux finances présente les comptes administratifs

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

##### Investissement

Dépenses	Prévu :	258 508,23
	Réalisé :	111 089,47
	Reste à réaliser :	30 911,00
Recettes	Prévu :	258 508,23
	Réalisé :	260 693,22
	Reste à réaliser :	0,00

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	559 251,47
	Réalisé :	487 532,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	559 251,47
	Réalisé :	577 845,05
	Reste à réaliser :	0,00

##### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	149 603,75
Fonctionnement :	90 313,00
Résultat global :	239 916,75

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CRECHE

##### Investissement

Dépenses	Prévu :	87 427,32
	Réalisé :	81 644,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	87 427,32
	Réalisé :	52 878,34
	Reste à réaliser :	0,00

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	432 197,07
	Réalisé :	394 624,65
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	432 197,07
	Réalisé :	413 409,74
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-28 766,46
Fonctionnement :	18 785,09
Résultat global :	-9 981,37

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	62 809,88
	Réalisé :	23 790,85
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	62 809,88
	Réalisé :	62 809,88
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	104 516,95
	Réalisé :	101 276,99
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	104 516,95
	Réalisé :	74 783,36
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	39 019,03
Fonctionnement :	-26 493,63
Résultat global :	12 525,40

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZAC**

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	2 400 000,00
	Réalisé :	2 238 351,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 400 000,00
	Réalisé :	2 400 000,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	2 516 392,00
	Réalisé :	2 516 390,89
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 516 392,00
	Réalisé :	2 335 684,82
	Reste à réaliser :	0,00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	161 649,00
Fonctionnement :	-180 706,07
Résultat global :	-19 057,07

Monsieur le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales

Sur la proposition de M. BLANCK, l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité, les comptes administratifs 2019 des budgets : Principal, Crèche, Assainissement, ZAC.

#### **4) DEL. 31 à 34 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019 : COMMUNE, CRECHE, ASSAINISSEMENT ET ZAC**

M. Jean-François GUILLAUME expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier Principal à la clôture de l'exercice.

M. Jean-François GUILLAUME les vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le débat sur le compte de gestion ne vise qu'à donner quitus pour sa comptabilité au trésorier principal en fonction, de l'année N-1.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Vu le rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les comptes de gestion 2019 du trésorier principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

#### **5) DÉL. 35 À 38 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : COMMUNE, CRECHE, ASSAINISSEMENT ET ZAC**

L'affectation des résultats 2019 des budgets : Commune, Crèche et ZAC sont présentés et commentés par M. le Maire :

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 031,47
- un excédent reporté de :	93 344,47
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	90 313,00
- un excédent d'investissement de :	149 603,75
- un déficit des restes à réaliser de :	30 911,00
Soit un excédent de financement de :	118 692,75

##### **DÉCIDE**

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	90 313,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	90 313,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	149 603,75

## BUDGET CRECHE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	18 785,09
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 785,09
- un déficit d'investissement de :	28 766,46
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	28 766,46

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	18 785,09
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	18 785,09
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	28 766,46

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	17 957,12
- un déficit reporté de :	8 536,51
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	26 493,63
- un excédent d'investissement de :	39 019,03
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	39 019,03

**DÉCIDE** de transférer le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 sur le budget principal comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DÉFICIT	26 493,63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	26 493,63
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	39 019,03

## BUDGET ZAC

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	420 292,85
- un excédent reporté de :	239 586,78
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	180 706,07
- un excédent d'investissement de :	161 649,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	161 649,00

### **DÉCIDE**

de reporter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DÉFICIT	180 706,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	180 706,07
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	161 649,00

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'affectation des résultats des budgets : Principal, Crèche, Assainissement, ZAC.

## 6) DEL 39 à 41 - VOTES DES BUDGETS PRIMITIF 2020 : COMMUNE, CRECHE, ZAC

Monsieur le Maire précise que conformément à l'annonce faite lors du conseil municipal du 26/06/2020 et à la délibération n° 14 de ce même conseil, les taux **communaux** des taxes locales directes restent identiques à ceux de 2019. **C'est pourquoi, si des hausses sont constatées (taux ou bases), elles ne pourront pas être imputées à la commune et seront liées aux augmentations décidées par les autres collectivités.**

Les budgets primitifs : Commune, Crèche et ZAC sont présentés, détaillés et commentés par M. le Maire :

### BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

#### Investissement

Dépenses :	226 774.45	dont 30 911 € de RAR
Recettes :	226 774.45	

#### Fonctionnement

Dépenses :	584 218.37
Recettes :	584 218.37

## BUDGET PRIMITIF CRECHE

Vote les propositions nouvelles du Budget Crèche de l'exercice 2020 :

### Investissement

Dépenses	:	<b>56 203.46</b>
Recettes	:	<b>56 203.46</b>

### Fonctionnement

Dépenses	:	<b>459 292.75</b>
Recettes	:	<b>459 292.75</b>

## BUDGET PRIMITIF ZAC

Vote les propositions nouvelles du Budget ZAC de l'exercice 2020 :

### Investissement

Dépenses	:	<b>2 036 649.00</b>
Recettes	:	<b>2 036 649.00</b>

### Fonctionnement

Dépenses	:	<b>199 910.00</b>
Recettes	:	<b>199 910.00</b>

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 : Principal, Crèche, ZAC.

Monsieur le maire explique que ces différents budgets primitifs ont été élaborés avec un principe de prudence, même si, l'excédent reporté tous budgets confondus est de 223 403.71 €. Compte tenu de la crise du COVID 19, il est prudent d'adapter nos dépenses à cette situation. A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur nos futures ressources en 2021 et années suivantes.

Pour 2020, seuls les petits investissements et les investissements de renouvellement ont été inscrits, ceci dans le but de laisser une marge de manœuvre budgétaire de sécurité, notamment par l'inscription de dépenses imprévues à hauteur de 89 000 €.

Monsieur le Maire remercie toute l'équipe municipale pour le travail collectif qui a été réalisé pour la préparation de ces budgets, dans le cadre de plusieurs commissions finances élargies à l'ensemble des élus, ce qui représente, des dizaines d'heures de travail. Merci beaucoup aussi à Sylvie Gaillard, notre secrétaire en charge du budget pour son appui et son investissement dans cette tâche.

## Informations et questions diverses

**MASQUES COVID 19** : Le Maire fait un rappel de la situation.

Dès l'annonce de la possibilité de pénurie de masques, la commune et le CCAS se sont mobilisés pour solliciter la fabrication de masques et la fourniture de tissus par des bénévoles de la commune.

Une annonce a été passée dans le Municip'Info à cet effet et nous remercions Nathalie BLAISE de nous avoir communiqué le modèle de fabrication AFNOR que nous avons divulgué.

A réception, les masques ont été vérifiés et distribués par une équipe de bénévoles animée par des élus du CCAS. A chaque habitant dépourvu de masque, il a été distribué 2 masques en tissu, avant le déconfinement du 11 mai 2020.

Par ailleurs, une commande de 1300 masques a été faite au Conseil Départemental. Celle-ci a été annulée compte tenu de son coût, du délai de livraison et surtout par le fait que nous avons pu commander 540



masques (certifiés AFNOR, d'une durabilité supérieure) à un coût moindre. Les couturières bénévoles ont continué leurs actions et à ce jour, nous avons au total plus de 1000 masques en stock. Nous les en remercions encore. Un grand merci aussi au docteur Jean-François PELLEGGRI pour son active participation.

Les élus ont décidé de conserver ce stock en cas de 2<sup>ème</sup> vague du COVID 19. Toutefois, tout habitant en difficulté pourra solliciter le CCAS pour une attribution de masque supplémentaire.

**CABANE A LIVRES** : En raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, il a été décidé de fermer la cabane à livres.

Une réflexion est en cours sur une optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux.

Mise au point et explication de la facture d'eau et d'assainissement par M. SIMON, suite à la prise de compétence de la CCPSV. Une explication détaillée est précisée sur le site internet de la commune : <http://www.ville-en-vermois.mairie54.fr>

Remerciements aux élus transmis par Mme OSSOLA pour la réparation de la citerne d'eau du cimetière.

Précision de M. le Maire concernant la Fibre :

Actuellement, la ZAC du Vermois est couverte par la fibre et elle est opérationnelle. En ce qui concerne les autres zones du village, elle est prévue pour septembre. Les travaux seront pris en charge en totalité. Les particuliers ne devront payer que l'abonnement au fournisseur d'accès.

Une Réunion publique sera programmée avec différents opérateurs, si la situation sanitaire le permet.

*Séance levée à 21h20*